



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/338

Approbation des conventions de mise à disposition gratuite de locaux de la piscine de Vaise aux associations Aqua Synchro Lyon (ASL), Lyon Natation Métropole (LNM), Lyon Plongeon Club (LPC)

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/338 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE LA PISCINE DE VAISE AUX ASSOCIATIONS AQUA SYNCHRO LYON (ASL), LYON NATATION METROPOLE (LNM), LYON PLONGEON CLUB (LPC) (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la piscine de Vaise située 50 rue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e, de section cadastrale BP 14, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 09 068 et sous le numéro d'unité de gestion 09 068 06, appartenant à son domaine public.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique de la natation synchronisée, de la natation et du plongeon, la Ville de Lyon met à la disposition respectivement des associations Aqua Synchro Lyon (sise 50-52 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^{ème}), Lyon Natation Métropole (sise 63 rue Bellecombe à Lyon 6^{ème}) et Lyon Plongeon Club (sise 52 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^{ème}), une partie des locaux de la piscine de Vaise.

I- Aqua Synchro Lyon :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 612,02 m², situées au sous-sol et 1^{er} étage comprenant :

- de manière exclusive par l'occupant :
 - . bâtiment A, sous-sol :
 - . un bureau n° 51 (29,69 m²) ;
 - . une réserve n° 52 (6,79 m²) ;
 - . un bureau n° 55 (9,58 m²).

- de manière non exclusive :
 - bâtiment A, sous-sol :
 - un sanitaire n° 53 (1,99 m²) à usage partagé avec l'association « Lyon Natation Métropole », l'association « Lyon Plongeon Club » et la Ville de Lyon.

- de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :
 - bâtiment A, 1^{er} étage :
 - . le hall n° 37 (382,54 m²) ;
 - . le bar n° 38 (54,13 m²).

 - bâtiment A, sous-sol :
 - . une salle de réunion n° 54 (39,84 m²) ;
 - . gymnase nord n° 89 (87,46 m²).

II- Lyon Natation Métropole :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 541,90 m², situées au sous-sol et 1^{er} étage comprenant :

- de manière exclusive par l'occupant :
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . un bureau n° 42 (15,78 m²).
- de manière non exclusive :
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . un sanitaire n° 53 (1,99 m²) à usage partagé avec l'association « Aqua Synchro Lyon », l'association « Lyon Plongeon Club » et la Ville de Lyon.
- de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :
 - bâtiment A, 1^{er} étage :
 - . le hall n° 37 (382,54 m²) ;
 - . le bar n° 38 (54,13 m²).
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . gymnase nord n° 89 (87,46 m²).

III- Lyon Plongeon Club :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 718,96 m², situées au sous-sol et 1^{er} étage comprenant :

- de manière exclusive par l'occupant :
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . un bureau n° 50 (18,29 m²) ;
 - . une réserve n° 49 (5,12 m²) ;
 - . une réserve n° 48 (5,71 m²).
 - bâtiment A, 1^{er} étage :
 - . le hall gradin n° 52, réaménagé en gymnase (123,88 m²).
- de manière non exclusive :
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . un sanitaire n° 53 (1,99 m²) à usage partagé avec l'association « Aqua Synchro Lyon », l'association « Lyon Natation Métropole » et la Ville de Lyon.
- de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :
 - bâtiment A, 1^{er} étage :
 - . le bar hall gradin n° 37 (382,54 m²);
 - . le bar hall gradin n° 38 (54,13 m²).
 - bâtiment A, sous-sol :
 - . une salle de réunion n° 54 (39,84 m²) ;
 - . gymnase nord n° 89 (87,46 m²).

Ces trois associations ayant accès aux vestiaires et aux bassins en fonction du planning d'occupation.

La mise à disposition de ces locaux à ces trois associations est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux consommations de fluides et énergies (eau, électricité, gaz et chauffage).

Les conventions arrivant à échéance, il convient de les renouveler.

Je vous propose donc de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon aux associations Aqua Synchro Lyon, Lyon Natation Métropole et Lyon Plongeon Club en approuvant la mise à disposition à titre gratuit des locaux précités dans le cadre du projet de convention joint au rapport, hormis les consommations de fluides et énergies à 8 €/ m².

La valeur de ces consommations de fluides et énergies s'élève à :

- Aqua Synchro Lyon : 368,48 € / an ;
- Lyon Natation Métropole : 126,24 € / an ;
- Lyon Plongeon Club : 1 224,00 € / an.

La valeur locative annuelle de ces locaux correspondant à ces mises à disposition est estimée à :

- Aqua Synchro Lyon : 4 515 € / an ;
- Lyon Natation Métropole: 3 307 € / an ;
- Lyon Plongeon Club : 4 470 € / an.

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Aqua Synchro Lyon, Lyon Natation Métropole et Lyon Plongeon Club, concernant la mise à disposition gratuite de locaux de la piscine de Vaise située 50 rue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^{ème}, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET